
>> Conditions Générales de Vente <<

Inscriptions / Commandes

Après avoir effectué un pré-test et entretien et sous condition d'acceptation les inscriptions ou commandes deviennent fermes sous réserve de disponibilité du stage demandé et de la réception de votre confirmation (signature du devis et ou de la convention de formation, bulletin d'inscription pour les 'inter' ou bon de commande pour les 'intra' et d'un acompte ou prépaiement et selon le financement).

À moins de 20 jours de la formation, sans engagement financier de la part du client (ou accord de financement) la session sera reportée.

En cas de prépaiement, nous vous ferons parvenir une facture acquittée.

OPTEZ FORMATION programme ses sessions à l'avance et se réserve le droit de reporter une session pour permettre une organisation dans de bonnes conditions ou d'annuler toute session qui rassemblerait un nombre insuffisant de participants, ou pour tout événement imprévu qui affecterait l'organisation du stage.

En cas d'annulation, votre paiement vous sera renvoyé.

Convention / Convocation / Attestations

Les formations d'OPTEZ FORMATION entrent dans le cadre du plan de développement des compétences conformément aux dispositions du livre IX du code du travail. Une convention de formation sera adressée en 2 exemplaires dont un est à retourner, signé et revêtu du cachet de l'entreprise. Il appartient à l'employeur d'aviser les participants préalablement à la formation du contenu du règlement intérieur de OPTEZ FORMATION, ainsi que du programme détaillé de la formation que nous lui aurons fait parvenir. Les stagiaires qui ne respectent pas les horaires de la formation (arrivée, repas, après-midi, départ) échappent à la responsabilité de l'organisme de formation et l'entreprise sera alors informée.

Dans le cadre d'une session intra-muros, la formation se déroulant chez le client, c'est celui-ci qui se chargera par conséquent de convoquer ses salariés. Dans le cadre d'une session inter-entreprises, le lieu de la formation et les horaires seront précisés sur une convocation envoyée par OPTEZ FORMATION environ 3 semaines avant la date du stage au service demandeur qui se chargera de transmettre les éléments à chaque participant. Une attestation de formation sera adressée à l'issue de la formation et sous réserve de la validation de l'évaluation.

Prix

Nos devis sont valables 3 mois. Nos tarifs de formation ne sont pas assujettis à TVA. Ils s'entendent net à payer. Ils couvrent les frais pédagogiques, la documentation remise et les frais de déplacement du formateur à Paris et proche couronne. Sauf indication particulière sur le devis, les frais de restauration des stagiaires et du formateur sont à la charge du client si il y a lieu. Les frais de déplacement, restauration et éventuellement hébergement, pour les missions en vos locaux hors Paris et sa proche couronne, seront facturés en sus : mais ceci sera précisé, le cas échéant, sur le devis. Certains documents particuliers (publications, livres, normes...) peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire : mais ceci sera précisé, le cas échéant, sur le devis. En cas de demande de programme spécifique ou de modifications importantes d'un programme ou de traduction pour une dispensation dans une langue étrangère, OPTEZ FORMATION se réserve la possibilité de facturer des frais d'ingénierie. Dans le cas d'une demande de facturation multi-sites (division de la facture entre plusieurs établissements), OPTEZ FORMATION se réserve la possibilité de facturer des frais de dossier.

Conditions de règlement / Escompte pour prépaiement / Subrogation par un financeur

Si le règlement total est joint lors de l'inscription, un escompte de -10% sera appliqué sur le coût pédagogique. Autrement, afin de valider la formation, si aucune prise en charge n'est effective des financeurs publics, un acompte de 25% devra nous parvenir lors de la commande. Le solde est payable sous 30 jours maximum après l'intervention : tout paiement intervenant postérieurement au délai de paiement accordé entraînera l'application de pénalités de retard, calculées sur la base de 10% par mois. Les pénalités de retard sont dues de plein droit et doivent donc être payées spontanément par le débiteur (articles L.441-6 du Code de commerce et 98 du Code des marchés publics). Une indemnité forfaitaire de 40 euros s'ajoutera systématiquement aux pénalités de retard et ce dès le 1er jour de retard. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera demandée au débiteur (décret du 2 octobre 2012). Conformément aux dispositions du Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le délai maximal de paiement des sommes dues au titulaire est de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement.

D'autre part la prise en charge (totale ou partielle) ou non par un organisme financeur n'influe pas sur le montant à payer. Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de la votre stage auprès de celui-ci, de faire votre demande de prise en charge avant la formation. La facture peut être adressée directement au financeur sous réserve que vous ayez effectué une demande de prise en charge avant le début de la formation, que cela soit indiqué clairement sur le bon de commande ou le bulletin d'inscription, et que le client s'est assuré de l'accord de paiement.

À défaut d'accord du financeur au plus tard 20 jours avant la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. Si le financeur ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat restera à la charge directe du client. En cas de non-règlement par le financeur, sauf subrogation, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Il est recommandé au client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme désigné car au-delà d'un délai de 60 jours suivant la date de formation, le client devra payer l'intégralité de la facture sous 7 jours maximum.

Pour les particuliers finançant sur leurs deniers personnels, un acompte de 20 % sera à envoyer après expiration d'un délai de rétractation de 14 jours après réception du contrat de formation (convention). Le solde est payable à l'issue de la formation sous 7 jours. Des facilités de paiement peuvent être accordées.

Si OPTEZ FORMATION est dans l'attente d'un paiement en retard, il se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client.

Débit et inexécution totale ou partielle

En cas d'annulation ou report de tout ou partie de l'action de formation par le client, les frais engagés (par exemple les réservations liées au déplacement) devront être pris en charge (art. L920-9) sans limite de temps ; à moins de 15 jours francs avant le début de la formation, OPTEZ FORMATION conservera, en plus, à titre de dédommagement, 25 % du prix ; Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité. Les sommes en réparation (en cas d'absence et/ou d'abandon au cours de la formation) ou pour dédit (en cas d'abandon antérieur au début de la formation) feront l'objet d'une facturation distincte.

Propriété intellectuelle des documentations et supports

Tous les supports, programmes, cours, travaux et documentations demeurent la propriété intellectuelle exclusive de leurs auteurs. L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise à l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droits ou ayants-cause est illicite

». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. Ces supports ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers sans l'accord écrit et préalable de OPTEZ FORMATION. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé préalablement était fait de ces supports de formation. Les entreprises sont solidairement responsables avec les participants de toute infraction aux dispositions qui précèdent.

Intervenants / consultants / formateurs / prestataires

OPTEZ FORMATION s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix, que ce soit pour des raisons de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention.

Le client s'engage à s'interdire strictement tout contact ultérieur avec les consultants et formateurs envoyés par OPTEZ FORMATION, sans regard sur leur statut, la durée, le type de contrat les liant à OPTEZ FORMATION.

Attribution de juridiction

L'élection de domicile est faite par OPTEZ FORMATION à l'adresse de son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat. À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce d'île de France appliquant la loi française.

Toute inscription ou commande vaut acceptation des conditions générales de vente ci-dessus ainsi que du règlement intérieur applicable aux stagiaires et engage les contractants sur ces conditions générales qui prévalent par conséquent sur tout autre document de l'acheteur et notamment sur toutes conditions générales d'achat. OPTEZ FORMATION est libre de modifier à tout moment, les présentes CGV afin entre autres de prendre en compte toute évolution légale, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique.

Tout client est donc tenu de se référer à la version accessible en ligne, à la date de la signature du contrat/convention.

OPTEZ FORMATION 667 Chemin de la désirée 78520 Saint Martin La Garenne

n.chetab@optez-formation.fr

Tel : Mme CHETAB : 06.11.60.41.27

Siret : 821 486 636 00011 - APE 8559A

enregistré sous le numéro NDA 11788332378

Qualiopi Certification : CERTIFICAT B03641

Certicateur : ICPF 123 rue Jules Guesde - 92300 Levallois-Perret France Valide du 14/02/2022

au 13/02/2025 - Première émission le 14/02/2022 Vérifiable sur www.certif-icpf.org

Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr

Fait à *Saint-Martin-la-Garenne* le 02/11/ 2023

Pour accord Identité du responsable et fonction exacte

Signature du bénéficiaire

Mme Naïma CHETAB

Présidente/Directrice/Formatrice OPTEZ FORAMTION